

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024
Publication : 22/11/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Groupe IMT - 1ère phase du plateau technique pharmaceutique - Demande de subvention**

Par courrier du 30 septembre 24, Monsieur Hervé Galtaud, Directeur général du Groupe IMT sollicite un soutien pour implanter la 1^{ère} phase de la plateforme pédagogique pharmaceutique de son usine-école implantée sur 500 m² au sein du bâtiment ex. CEN qui a été inaugurée le 1^{er} avril dernier.

Dans la perspective de son implantation définitive au sein du bâtiment Sully Santenov construit par le groupe Patriarche, Groupe IMT travaille aux prochaines étapes de son implantation qui visent à développer l'offre d'enseignement supérieur en lien avec l'Université de Bourgogne, en particulier dans les domaines des biothérapies et de la bioproduction (Bachelor Génie des bioprocédés pharmaceutiques, Master 2 BIOREMI), mais aussi des poudres pharmaceutiques (Master 2 Technologies des poudres pharmaceutiques) avec le projet de filière nationale « Powder ON ».

Afin de mener à bien ce projet ambitieux, le Groupe IMT engagera des investissements supérieurs à 1M€ en équipements techniques industriels et en infrastructures adaptées en appui d'un financement escompté à hauteur de 30% de France 2030 régionalisé (volet filière), actuellement en cours d'instruction par Bpifrance et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin d'amorcer la montée en puissance du projet, le Groupe IMT prévoit d'engager une première tranche d'investissements qui concernerait des équipements (annexe ci-jointe) nécessaires au plateau actuel dans le bâtiment ex. CEN avant de les faire migrer ultérieurement dans le futur bâtiment Sully Santenov.

Ainsi au titre de cette première étape qui représente 100 000 € d'investissement matériel, Groupe IMT sollicite Dijon métropole pour une subvention de 50 000 € qui viendrait en complément de leurs propres apports financiers. Ces matériels concerneraient les domaines du contrôle qualité et de l'analytique des médicaments tout au long du process (matières premières, contrôles en cours de production, contrôles des produits finis avant leur libération).

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** au groupe IMT une subvention de 50 000 € pour l'implantation de la première phase du plateau pédagogique pharmaceutique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en 2024.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	